



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 Juin 2025

Sommaire

Rapport d'Activité et de Gestion pour l'exercice 2024	page 2 à 7
Bilan & Comptes de résultats	page 8 à 15
Annexes aux états financiers	page 16 à 30
Rapport spécial du commissaire aux comptes	page 31 à 32

- **Concernant les comptes de l'exercice 2024.**

Les états financiers comprenant notamment le bilan et les comptes de résultats sont en annexe ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

- **Structure juridique et de gouvernance de la SAJE.**

La SAJE est une société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du code civil ainsi que par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle. Son Président assure la gérance de la société. Les activités du conseil d'administration sont contrôlées par un comité de surveillance composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle. La SAJE a 333 membres.

- **Concernant les actions en faveur de la reconnaissance des droits de nos membres.**

Le projet de loi de Mme la sénatrice Sylvie Robert sur le renversement de la charge de la preuve de l'originalité d'une œuvre, projet soutenu par la SAJE avec d'autres organismes de gestion collective, a été repoussé pour des raisons inexplicables, mais la SAJE reste mobilisée et poursuit son action car ce projet, compte tenu par ailleurs de la transposition de la directive européenne sur le droit de retransmission simultanée, intégrale et sans changement dans le code de la propriété intellectuelle, qui ne peut être dorénavant autorisé que par un organisme de gestion collective, permettrait à la SAJE de revendiquer avec succès ce type de droits.

- **Concernant l'activité de votre société.**

Les ressources – droits perçus en 2024.

Les ressources de la SAJE sont exclusivement constituées des droits de copie privée audiovisuelle qu'elle perçoit via Copie France dans le cadre de ses accords contractuels avec la SDRM et la SACEM.

Il est précisé que ces sommes nous sont versées brutes des 1,50% de frais de gestion de COPIE France et de la SDRM.

Le partage inter-social entre la SAJE et la SACEM se fait à partir des données des « taux de copiage » Médiamétrie fournies par Copie France et concernant les chaînes TF1, F2, F3, F5, Canal+, Arté et M6.

Au cours de l'exercice 2024, la SAJE a perçu 1 315 498 euros bruts au titre de la copie privée audiovisuelle. Conformément à l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle, 25 %, soit 328 875 euros bruts ont été affectés au compte de l'aide à la création.

Charges de gestion.

Le coût de fonctionnement de la société a été de 250 435 euros

Achats et charges externes (hors charges financés par le fond de garantie)	198 240 €
• Frais divers de gestion « fournitures, loc. Immobilière, entretien, internet, maintenance informatique, sdrm ... »	76 976 €
• Déplacements-réceptions	6 157 €
• Services extérieurs	115 107 €
Rémunérations administrateurs	51 418 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	781 €

*Extrait du compte de résultat ci-joint.

Auquel il faut ajouter un prélèvement de 1% sur le montant des encaissements de 2024 qui sera affecté au fond de garantie soit un montant de 13 154 euros, soit un total de 263 589 euros. Il a été financé par :

- L'affectation au compte d'aide à la création de la partie des charges de gestion qui lui incombe,
- L'affectation du montant de produits exceptionnels,
- L'affectation des produits financiers sur le placement des sommes en attente d'utilisation,
- L'affectation de sous location des locaux,
- Un prélèvement de 122 927 euros sur les perceptions de l'année 2024.

Le compte de résultat fait apparaitre un déficit de 2 288 euros.

Notre cout de fonctionnement sur les 4 dernières années est stable : 250 435 euros en 2024, 247 242 euros en 2023, 246 952 euros en 2022, 248 852 euros en 2021.

Trésorerie / Placements :

La trésorerie de la SAJE est constituée des droits perçus dans l'année et qui seront mis en répartition après l'assemblée générale annuelle en juin 2025, des droits restant à répartir sur les années antérieures et des aides à la création non encore attribuées, soit un montant total de 2 012 855 euros, dont 1 800 000 euros sur des comptes à termes.

Politique générale de répartition des droits.

Des sommes brutes à répartir aux ayants droit (100% des sommes encaissées – 25% des sommes encaissées affectées aux aides à la création conformément à l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle) et après affectation au compte de gestion des produits financiers sur le placement des sommes en attente d'utilisation, de la partie des charges de gestion qui incombe au compte d'aides à la création, et du montant des produits exceptionnels constatés au bilan, sera déduit le montant affecté au fond de garantie et le montant nécessaire à la couverture desdites charges de gestion de l'année.

Les droits d'une année N sont répartis en N+1 à partir des données Médiamétrie de l'année N, après partage inter social avec la SACEM, et après approbation par l'assemblée générale annuelle en juin de N+1 du bilan de l'année N et des règles de répartition.

Montants des droits répartis en 2024

En 2024 la SAJE a répartie au titre des années antérieures 748 650 euros de droits de copie privée audiovisuelle 2024

Prescription : A fin 2024, un montant de 54 423 euros de droits concernant les années antérieures à 2020 pour lesquels les ayants droits n'ont pu être identifiés a été prescrit. Ce montant a été affecté à l'aide à la création conformément à l'article L 324.17 du CPI.

Montants des droits restant à répartir sur les années antérieures.

167 788 euros de droits restent à attribuer faute d'éléments permettant l'identification de l'ayant droit ou sa localisation.

Montants des droits nets de frais de gestion à répartir sur les encaissements 2024.

Après affectation des 25% d'aide à la création (*cf.supra*), d'un prélèvement de 1% sur le montant des encaissements de 2024 qui sera affecté au fond de garanti (*cf.supra*) et des frais de gestion (*cf.supra*) le montant net à répartir est de 863 697 euros.

Au cours de l'année la SAJE n'a pas eu à statuer sur des contestations de membres en application de l'article L.328-1 du CPI comme confirmé par le comité de surveillance.

- **Concernant le fond d'aide à la Création :**

A fin 2023 le montant du fond d'aides à la création était de 635 935 €. En 2024, en application de l'article L 324-17 du CPI, la SAJE a affecté au fond d'aide à la création, 25 % des sommes perçues au titre de la copie privée audiovisuelle en 2024, soit 328 875 euros, ainsi que le montant de 54 423 euros des droits prescrits au 31/12/2024, soit pour 2024 un montant total affecté de 1 019 233 euros.

Après affectation du montant utilisé 326 722 euros (*cf.infra*) et l'affectation au compte d'aide à la création de la partie des charges de gestion qui lui incombe soit 66 381 euro, le montant restant disponible pour les aides 2024 est de 626 130 euros.

Montants utilisés dans le cadre de l'article L 327-17 – Dépenses d'action artistique et culturelle :

Aides à la création	258 848 €
Actions d'actions d'informations sur la création	67 874 €
Total utilisé	326 722 €

BENEFICIAIRES	AIDE A LA PRESENTATION AUDIOVISUELLE	MONTANTS
Ismaël Benslimane	The Maze	1 500 €
Nicolas Gaillard		1 500 €
Pangaa Productions		8 838,48 €
Frédéric Jacquette	Qui Sera Le Meilleur Collectionneur ?	3 000 €
Macnine Prod		3 828 €

BENEFICIAIRES	AIDE A L'ECRITURE	MONTANTS
Nicolas Chargueros	Croire En Son Etoile	5 000 €
Virgile Perez	Kairos	5 000 €
Cécile Berda	Les Stars Du Bluff	5 000 €
Marius Ritzenthaler	Nostromos	5 000 €
Olivier Hansz	Le Vrai Des Faux	5 000 €
Cédric Bertret	Le Tour Du Monde En 80 Minutes	5 000 €
Guy Akle	Murder On The Dancefloor	5 000 €
Frédéric Jacquette	Décollage Immédiat	5 000 €

Delphine Malem	Shopping Center	5 000 €
----------------	-----------------	---------

Donny Bastide	Planète En Jeu	5 000 €
Erwan Breuil	Power	5 000 €
Ismaël Benslimane	Duos Complices	5 000 €
Jean-Pierre Galle	La Boule	5 000 €
Naji Tajouri	Holovoices	5 000 €
Ide De La Rochebrochard	The Artists	5 000 €
Nicolas Gaillard	Cash Ou Clash	5 000 €
Vincent DENIS	Lettrix	5 000 €
Nicolas Paratian	La Course Des Régions	5 000 €
Magalie Guilpain	Retour A L'école	5 000 €
Amaury Kerdaffrec	Les Petits Archéologues	5 000 €
Sébastien Borgnat	Les Maitres Du Sport	5 000 €
Benjamin Gramage	Pandora	5 000 €
Tom Legras	Le Rendez-Vous Presque Parfait	2 500 €
Anatole De Lamberterie		2 500 €

BENEFICIAIRES	AIDES A LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT	MONTANTS
2P2L	L'anneau	17 500 €
ADLTV	Qui Sera Champion Des 80's ?	19 631 €
Prêts!	Qui Est Le Baron	18 051 €

Nico Prod	Croire En Son Etoile	40 000 €
J2F Production	Code Déblock	30 000 €

BENEFICIAIRES	INFORMATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Montants
THE WIT	Présentation des dernières créations internationales	3 500 €
Fabrique Des Formats	Formation au métier de scénariste	54 180 €
AMAE	Podcast métier d'auteur	4 044 €
WGC	Information Médias Professionnels	6 150 €

Dans le cadre de l'information prévue à l'article R.321-23 du CPI :

Ont bénéficié d'une aide à la création pendant trois années consécutives 2022, 2023 et 2024 :

Amaury Kerdaffrec ; Benjamin Gramage ; Delphine Malem ; Frédéric Jacquette ; Guy Akle ; Naji Tajouri ; Nicolas Chargueros ; Olivier Hansz ; Sébastien Borgnat ; Virgile Perez et la société Nico Prod.

Il est rappelé que ces aides sont attribuées par le conseil d'administration qui se réunit dans les 15 jours suivant les dates annuelles de dépôt de demandes d'aides et qu'elles sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	57 239	57 239				
Autres immobilisations corporelles	18 778	16 737	2 041	0,10	814	0,04
Autres immobilisations financières	9 555		9 555	0,46	8 152	0,41
TOTAL (I)	85 572	73 976	11 596	0,56	8 967	0,45
Actif circulant						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 331		6 331	0,31		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 747		31 747	1,54	22 393	1,12
. Autres	434		434	0,02	348	0,02
Disponibilités	2 012 855		2 012 855	97,40	1 963 004	98,41
Charges constatées d'avance	3 545		3 545	0,17		
TOTAL (II)	2 054 911		2 054 911	99,44	1 985 745	99,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 140 483	73 976	2 066 507	100,00	1 994 711	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	47 571	2,30	45 582	2,29
Autres réserves	213 357	10,32	200 422	10,05
Résultat de l'exercice	-2 288	-0,10	12 935	0,65
Subventions d'investissement	2 041	0,10	814	0,04
TOTAL(I)	260 681	12,61	259 754	13,02
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 275	0,06	1 275	0,06
. Associés	953	0,05	953	0,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 730	1,39	16 229	0,81
Dettes fiscales et sociales				
. Organismes sociaux	23 181	1,12	19 525	0,98
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14	0,00	16	0,00
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 105	0,25	1 057	0,05
Autres dettes	1 746 568	84,52	1 695 903	85,02
TOTAL(IV)	1 805 826	87,39	1 734 958	86,98
TOTAL PASSIF (I à V)	2 066 507	100,00	1 994 711	100,00

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Production vendue services	135 151		135 151	100,00	197 843	100,00	-62 692	-31,68	
Chiffres d'Affaires Nets	135 151		135 151	100,00	197 843	100,00	-62 692	-31,68	
Autres produits			64 378	47,63	62 210	31,44	2 168	3,48	
Total des produits d'exploitation (I)			199 529	147,63	260 052	131,44	-60 523	-23,26	
Autres achats et charges externes			213 679	158,10	196 104	99,12	17 575	8,96	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			781	0,58	125	0,06	656	524,80	
Autres charges			51 418	38,04	51 013	25,78	405	0,79	
Total des charges d'exploitation (II)			265 878	196,73	247 242	124,97	18 636	7,54	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-66 349	-49,08	12 810	6,47	-79 159	-617,94	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Autres intérêts et produits assimilés			63 279	46,82			63 279	N/S	
Total des produits financiers (V)			63 279	46,82			63 279	N/S	
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			63 279	46,82			63 279	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-3 070	-2,26	12 810	6,47	-15 880	-123,96	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			781	0,58	125	0,06	656	524,80	
Total des produits exceptionnels (VII)			781	0,58	125	0,06	656	524,80	
Total des charges exceptionnelles (VIII)									
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			781	0,58	125	0,06	656	524,80	
Total des Produits (I+III+V+VII)			263 589	195,03	260 177	131,51	3 412	1,31	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			265 878	196,73	247 242	124,97	18 636	7,54	
RÉSULTAT NET			-2 288	-1,68	12 935	6,54	-15 223	-117,68	
			<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>				

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN ACTIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	57 239	57 239				
205000000 Concess.brevets licences	57 239		57 239	2,77	57 239	2,87
280500000 Amort.conc.brevets licences		57 239	-57 239	-2,76	-57 239	-2,86
Autres immobilisations corporelles	18 778	16 737	2 041	0,10	814	0,04
218100000 Instal./agenc.divers	663		663	0,03	663	0,03
218300000 Mat.bureau & informatique	13 191		13 191	0,64	11 184	0,56
218400000 Mobilier	4 924		4 924	0,24	4 924	0,25
281810000 Amort.ag.cons.divers		663	-663	-0,02	-663	-0,02
281830000 Amort.mat.bureau & informatique		11 840	-11 840	-0,56	-11 184	-0,55
281840000 Amort. mobilier		4 235	-4 235	-0,19	-4 110	-0,20
Autres immobilisations financières	9 555		9 555	0,46	8 152	0,41
275000000 Depots & cautionnements verses	9 555		9 555	0,46	8 152	0,41
TOTAL (I)	85 572	73 976	11 596	0,56	8 967	0,45
Actif circulant						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 331		6 331	0,31		
402000000 Auteur a payer	6 331		6 331	0,31		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 747		31 747	1,54	22 393	1,12
445666000 Tva deductible sur services	1 818		1 818	0,09	485	0,02
445670000 Etat credit de tva a reporter	27 589		27 589	1,34	19 668	0,99
445860000 Etat tva s/fact.non parvenues	2 340		2 340	0,11	2 240	0,11
. Autres	434		434	0,02	348	0,02
467000000 Deb et cred divers - autres	128		128	0,01	42	0,00
467011000 Capital	306		306	0,01	306	0,02
Disponibilités	2 012 855		2 012 855	97,40	1 963 004	98,41
512300000 Bnp gestion	11		11	0,00	11	0,00
512600000 Cic n°46501 répartition	197 576		197 576	9,56	200 332	10,04
512601000 Cat cic 46501	1 800 000		1 800 000	87,10	1 750 000	87,73
512700000 Cic n°46502 aide à la création	4 082		4 082	0,20	7 879	0,39
512800000 Cic n°6522 gestion	11 089		11 089	0,54	4 686	0,23
530000000 Caisse	97		97	0,00	96	0,00
Charges constatées d'avance	3 545		3 545	0,17		
486000000 Charges constatees d'avance	3 545		3 545	0,17		
TOTAL (II)	2 054 911		2 054 911	99,44	1 985 745	99,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 140 483	73 976	2 066 507	100,00	1 994 711	100,00

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	47 571	2,30	45 582	2,29
101000000 Capital	47 265	2,29	45 276	2,27
101200000 Capital souscrit appelé non verse	306	0,01	306	0,02
Autres réserves	213 357	10,32	200 422	10,05
106800000 Fonds de garantie risques activité	213 357	10,32	200 422	10,05
Résultat de l'exercice	-2 288	-0,10	12 935	0,65
Subventions d'investissement	2 041	0,10	814	0,04
138000000 Autres subventions d'investissement	18 778	0,91	16 771	0,84
138100000 Subvention investissement logiciel	57 239	2,77	57 239	2,87
139800000 Autres subventions d'investissement.	-16 737	-0,80	-15 956	-0,79
139810000 Subv invst logiciel inscrite au r	-57 239	-2,76	-57 239	-2,86
TOTAL (I)	260 681	12,61	259 754	13,02
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 275	0,06	1 275	0,06
165000000 Depots & cautionnements recus	1 275	0,06	1 275	0,06
. Associés	953	0,05	953	0,05
455000000 Associes comptes courants	953	0,05	953	0,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 730	1,39	16 229	0,81
401000000 Fournisseurs SAJE	14 513	0,70	2 723	0,14
402000000 Auteur a payer	177	0,01	66	0,00
408100000 Fourm factures non parvenues.	14 040	0,68	13 440	0,67
Dettes fiscales et sociales				
. Organismes sociaux	23 181	1,12	19 525	0,98
431000000 Securite sociale	12 678	0,61	11 750	0,59
437800000 Agessa	10 503	0,51	7 775	0,39
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14	0,00	16	0,00
445710000 Etat tva collectee	14	0,00	15	0,00
445800000 Etat taxes sur c.a. a regulariser	1	0,00	1	0,00
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 105	0,25	1 057	0,05
447000000 Etat autres impots taxes	5 105	0,25	1 057	0,05
Autres dettes	1 746 568	84,52	1 695 903	85,02
466120190 Copie privée 2019 à repartir			39 352	1,97
466120191 Copie privé 2019 attribuée non versée			15 071	0,76
466120200 Copie privée 2020 à repartir	50 141	2,43	50 141	2,51
466120201 Copie privé 2020 attribuée non versée	8 726	0,42	8 726	0,44
466120210 Copie privée 2021 à répartir	26 763	1,30	27 831	1,40
466120211 Copie privée 2021 attribuée non versée	18 440	0,89	18 620	0,93
466120220 Copie privée 2022 à repartir	36 948	1,79	36 948	1,85
466120221 Copie privée 2022 attribuée non versée	29 746	1,44	69 065	3,46
466120230 Copie privée 2023 à repartir	53 937	2,61	790 679	39,64
466120231 Copie privée 2023 attribuée non versée	28 659	1,39		
466120240 Copie privée 2024 à repartir	863 697	41,80		
466300000 Aide à la création	626 130	30,30	635 936	31,88
467000000 Deb et cred divers - autres			153	0,01

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
467010000 Débiteurs et créditeurs divers	3 382	0,16	3 382	0,17
TOTAL(IV)	1 805 826	87,39	1 734 958	86,98
TOTAL PASSIF (I à V)	2 066 507	100,00	1 994 711	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Production vendue services	135 151		135 151	100,00	197 843	100,00	-62 692	-31,68	
70600000 Prestations de services	122 927		122 927	90,96	179 507	90,73	-56 580	-31,51	
708300000 Locations diverses	10 200		10 200	7,55	15 300	7,73	-5 100	-33,32	
708800000 Charges locatives	2 024		2 024	1,50	3 036	1,53	-1 012	-33,32	
Chiffres d'Affaires Nets	135 151		135 151	100,00	197 843	100,00	-62 692	-31,68	
Autres produits			64 378	47,63	62 210	31,44	2 168	3,48	
758000000 Produits div.gestion courante			5	0,00	8	0,00	-3	-37,49	
758300000 Frais gestion affectés à la créatio			64 374	47,63	62 202	31,44	2 172	3,49	
Total des produits d'exploitation (I)			199 529	147,63	260 052	131,44	-60 523	-23,26	
Autres achats et charges externes			213 679	158,10	196 104	99,12	17 575	8,96	
604000000 Achats etudes prestations service					20 604	10,41	-20 604	-100,00	
606100000 Achats fourm.non stock.(energie eau)			457	0,34	542	0,27	-85	-15,67	
606300000 Achats fourm.entret.petit equipement			12	0,01			12	N/S	
613200000 Locations immobilieres			37 113	27,46	34 999	17,69	2 114	6,04	
614000000 Charges locatives et copropriete			3 544	2,62	3 489	1,76	55	1,58	
615000000 Entretien et reparations			2 035	1,51	1 972	1,00	63	3,19	
615600000 Maintenance			1 781	1,32	247	0,12	1 534	621,05	
615610000 Maintenance applicative			5 435	4,02	5 101	2,58	334	6,55	
615620000 Assistance et administration systèm			2 217	1,64	2 079	1,05	138	6,64	
616000000 Primes d'assurances			523	0,39	501	0,25	22	4,39	
622610000 Honoraires Claude Danu			75 276	55,70	74 172	37,49	1 104	1,49	
622611000 Honoraires R.Bouvier			20 913	15,47			20 913	N/S	
622630000 Honoraires Compta			13 290	9,83	12 890	6,52	400	3,10	
622640000 Honoraires cabinet saadi			5 628	4,16	5 628	2,84		0,00	
622652000 Autres honoraires avocats			15 443	11,43	6 360	3,21	9 083	142,81	
622700000 Frais actes & contentieux					4	0,00	-4	-100,00	
625100000 Voyages et déplacements			4 630	3,43	3 638	1,84	992	27,27	
625700000 Receptions			1 527	1,13	1 817	0,92	-290	-15,95	
626000000 Frais postaux & telecommunications			784	0,58	826	0,42	-42	-5,07	
626110000 Internet			740	0,55	479	0,24	261	54,49	
627000000 Services bancaires et assimilés			1 630	1,21	1 171	0,59	459	39,20	
628000000 Frais SDRM			19 732	14,60	19 096	9,65	636	3,33	
628100000 Autres services extérieurs divers			968	0,72	489	0,25	479	97,96	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			781	0,58	125	0,06	656	524,80	
681120000 Dot.amort.immo.corporelles			781	0,58	125	0,06	656	524,80	
Autres charges			51 418	38,04	51 013	25,78	405	0,79	
653000000 Indemnité/jetons de présence au CA			51 000	37,74	51 000	25,78		0,00	
658000000 Charges div.gestion courante			418	0,31	13	0,01	405	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			265 878	196,73	247 242	124,97	18 636	7,54	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-66 349	-49,08	12 810	6,47	-79 159	-617,94	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Autres intérêts et produits assimilés			63 279	46,82			63 279	N/S	
764000000 Rev.des valeurs mobilières de placement			63 279	46,82			63 279	N/S	
Total des produits financiers (V)			63 279	46,82			63 279	N/S	
Total des charges financières (VI)									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	63 279	46,82			63 279		N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-3 070	-2,26	12 810	6,47	-15 880		-123,96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	781	0,58	125	0,06	656		524,80
<i>777000000 Except quote-part subvent.nvest au resul</i>	<i>781</i>	<i>0,58</i>	<i>125</i>	<i>0,06</i>	<i>656</i>		<i>524,80</i>
Total des produits exceptionnels (VII)	781	0,58	125	0,06	656		524,80
Total des charges exceptionnelles (VIII)							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	781	0,58	125	0,06	656		524,80
Total des Produits (I+III+V+VII)	263 589	195,03	260 177	131,51	3 412		1,31
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	265 878	196,73	247 242	124,97	18 636		7,54
RÉSULTAT NET	-2 288	-1,68	12 935	6,54	-15 223		-117,68
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>				

SAJE

Société Civile

« *Société des Auteurs de Jeux* »

RCS PARIS : 418 049 961

Siège social : 119, boulevard du Montparnasse 75006 Paris

ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les comptes de la Société des Auteurs de Jeux se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2024.

Total du bilan	2 066 507 €
Produits des produits d'exploitation	199 529 €
Résultat	-2 288 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la SAJE pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Activité
2. Faits marquants de l'exercice
3. Principales règles et méthodes appliquées
 - 3.1. Définition des règles et méthodes comptables
 - 3.2. Les flux de droits
 - 3.3. Les flux monétaires
 - 3.4. Au bilan
 - 3.4.1. Immobilisations incorporelles
 - 3.4.2. Immobilisations corporelles
 - 3.4.3. Immobilisations financières
 - 3.4.4. Créances
 - 3.4.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités
 - 3.5. Au compte de résultat
4. Informations complémentaires relatives au bilan, au compte de résultat
 - 4.1. État de l'actif immobilisé
 - 4.2. État des amortissements
 - 4.3. État des échéances des dettes

- 4.3.1. Aide à la création
- 4.3.2. Copie privée à répartir
- 4.4. Autres dettes
- 4.5. Capitaux propres
- 4.6. Subvention d'investissement
- 4.7. Ventilation de la rémunération pour copie privée
- 5. Informations complémentaires
 - 5.1. Situation fiscale latente
 - 5.2. Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 5.3. Effectif
 - 5.4. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :
- 6. Informations mentionnées aux articles n°131-2 à 131-8 du règlement n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017
 - 6.1. Affectation des sommes en fin d'exercice (dettes aux auteurs)
 - 6.2. Récapitulation des sommes restant à affecter individuellement
 - 6.3. Sommes affectées en fin d'exercice et non versées
 - 6.4. Etats des sommes effectivement payées au cours de l'exercice au titre des affectations individuelles et des actions réalisées au titre des affectations collectives
 - 6.5. Tableau de financement

1. Activité

La SAJE, société civile par son statut juridique exerce une activité civile dans la mesure où elle se limite à gérer et exercer exclusivement au nom des titulaires les droits qui lui sont confiés dans le cadre d'un apport volontaire prévu par le code de la propriété intellectuelle. Elle répartit la redevance pour copie privée audiovisuelle des auteurs de jeux télévisés dont la législation impose qu'elle soit gérée et recouvrée de manière collective.

2. Faits marquants de l'exercice

La sous-location par La SAJE d'une partie de ses bureaux au sous locataire La Fabrique Des Formats a pris fin le 31/08/2024. Les loyers et les charges locatives correspondant figurent en produits d'exploitation.

La SAJE a engagé des frais d'avocats afin, d'une part, évaluer l'incidence de la directive européenne et sa transposition dans le code de la propriété intellectuelle sur le droit de retransmission simultanée, intégrale et sans changement qui ne peut être dorénavant autorisé que par un organisme de gestion collective, ce qui devrait permettre à la SAJE de revendiquer ce type de droits et, d'autre part, soutenir avec d'autres organismes de gestion collective le projet de loi de Mme la sénatrice Sylvie Robert sur la charge de la preuve de l'originalité d'une œuvre, suite au rapport du CSPLA sur l'originalité.

Ces charges ne sont pas couvertes par le prélèvement pour frais de gestion (cf 3.5). Elles occasionnent le déficit de l'exercice.

3. Principales règles et méthodes appliquées

3.1. Définition des règles et méthodes comptables

Le règlement n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 de l'ANC relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèses des OGC homologué par l'arrêté du 26 décembre 2017 précise dans l'article 121-1 que : « *les OGC des droits d'auteurs et droits voisins gèrent ces droits dans le cadre de contrats s'apparentant à des contrats de « mandats » ou « d'apport de gestion de droits ». Les opérations reflétant les flux revenant aux titulaires de droits sont comptabilisées conformément aux principes définis à l'article 621-11 du plan comptable général. Ces opérations sont comptabilisées dans les comptes de tiers « Débiteurs et créditeurs divers » collective tels que le compte « 4671 Débiteurs – Opérations de mandat » et « 4672 Créditeurs – Opérations de mandat de l'organisme de gestion collective. »*

Les droits perçus et destinés à être restitués aux auteurs sont comptabilisés dès la facturation par l'organisme de gestion collective. »

3.2. Les flux de droits

La perception des redevances est enregistrée directement au crédit de comptes de tiers :

- 75 % du montant HT dans le compte d'auteurs à répartir,
- 25 % du montant HT dans le compte d'auteurs aide à la création,

La contrepartie se trouve en trésorerie dans des comptes bancaires séparés.

Les dettes vis-à-vis des auteurs sont individualisées par année afin de pouvoir suivre leur évolution pluriannuelle et être transférées, le cas échéant (si les auteurs ne se sont pas manifestés au terme du délai fixé par la réglementation), au compte d'aide à la création conformément à la législation.

3.3. Les flux monétaires

Le compte bancaire de gestion est alimenté par prélèvement depuis le compte bancaire de répartition. Les dépenses sont ensuite réglées par ce compte bancaire de gestion.

Les encaissements sont effectués sur les différents comptes bancaires selon la provenance des fonds et l'activité concernée.

3.4. Au bilan

3.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur 12 mois ou 1 an.

3.4.2. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

3.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent le dépôt de garantie du loyer des bureaux administratifs situés 119 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS.

3.4.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation, cas par cas, en fonction du risque connu.

3.4.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

À l'actif, le montant des disponibilités par canton est par principe équivalent aux passifs relatifs à ce canton.

3.5. Au compte de résultat

Selon les statuts, il est prévu un prélèvement en pourcentage effectué sur le montant brut des redevances des droits d'auteur au moment de leur perception par la société. Ce pourcentage est fixé par le Conseil d'Administration et modifié par lui aussi souvent que nécessaire pour assurer l'équilibre du Compte de Gestion.

Au cas où le produit de ce prélèvement laisserait le Compte de Gestion excédentaire ou déficitaire au 31 décembre d'un exercice, cet excédent ou ce déficit serait reporté à nouveau selon le cas comme premier produit ou comme première charge du Compte de Gestion de l'exercice suivant.

Les produits financiers financent en partie les frais de gestion des droits.

Les charges sont comptabilisées dans les comptes correspondants selon le principe des engagements.

4. Informations complémentaires relatives au bilan, au compte de résultat

4.1. État de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2024	Acquisitions	Sorties	Valeurs brutes au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	57 239	0	0	57 239
Logiciel de répartition	57 239	0	0	57 239
Site internet	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	16 771	2 007	0	18 778
Agencements, inst techniques	663	0	0	663
Matériel de bureau	11 184	2 007	0	13 191
Mobilier de bureau	4 924	0	0	4 924
Immobilisations financières	8 152	1 403	0	9 555
Dépôts et cautionnements	8 152	1 403	0	9 555
Autres titres de participation	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	82 161	3 410	0	85 572

4.2. État des amortissements

Amortissements	Amortissements au 01/01/2024	Dotations	Sorties	Amortissements au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	57 239	0	0	57 239
Logiciel de répartition	57 239	0	0	57 239
Site Internet	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	15 956	781	0	16 737
Agencements, inst techniques	663	0	0	663
Matériel de bureau	11 184	656	0	11 840
Mobilier de bureau	4 110	125	0	4 235
TOTAL GENERAL	73 195	781	0	73 976

4.3. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 228		2 228	
Aide à la création	626 130		626 130	
Copie privée 2024 à répartir	863 697	863 697		
Copie privée 2023 attribuée non versée	28 659	28 659		
Copie privée 2023 à répartir	53 937	53 937		
Copie privée 2022 attribuée non versée	29 746	29 746		
Copie privée 2022 à répartir	36 948	36 948		
Copie privée 2021 attribuée non versée	18 440	18 440		
Copie privée 2021 à répartir	26 763	26 763		
Copie privée 2020 attribuée non versée	8 726	8 726		
Copie privée 2020 à répartir	50 141	50 141		
Fournisseurs	28 730	28 730		
Dettes fiscales et sociales	28 300	28 300		
Autres dettes	3 382	3 382		
Total	1 805 826	1 177 468	628 358	-

4.3.1. Aide à la création

En conformité avec la législation, 25 % du montant collecté est consacré à l'aide à la création. Les modalités d'attribution de ces sommes ont été définies par l'assemblée générale des auteurs de décembre 2006. Le montant inscrit au bilan se décompose comme suit :

Au 31/12/2021	723 340
25% de la CPA 2022	382 242
Apport DA prescrits antérieurs à 2018	52 312
Aides attribuées en 2022	-303 992
Actions d'éducation et de formations	-96 914
Frais gestion 2022	-64 279
Concours apportés à des actions de défense	0
Au 31/12/2022	692 709
25% de la CPA 2023	323 395
Apport DA prescrits antérieurs à 2019	56 778
Aides attribuées en 2023	-317 271
Actions d'éducation et de formations	-57 475
Frais gestion 2023	-62 202
Concours apportés à des actions de défense	0
Au 31/12/2023	635 935
25% de la CPA 2024	328 875
Apport DA prescrits antérieurs à 2020	54 423
Aides attribuées en 2024	-258 848
Actions d'éducation et de formations	-67 874
Frais gestion 2024	-66 381
Concours apportés à des actions de défense	0
Au 31/12/2024	626 130

33 aides à la création ont été versées au cours de l'année 2024, 29 projets sont concernés par ces versements.

La création qui s'est vu attribuer l'aide la plus importante a bénéficié d'une aide d'un montant de 40 000 €. Il s'agit d'une aide à la convention de développement.

4.3.2. Copie privée à répartir

Le montant à répartir après imputation des sommes consacrées à l'aide à la création et aux répartitions effectuées en 2024 se détaille de la façon suivante :

Année	Au 31/12/23	Droits nets (à reverser) perçus au titre de 2024	Paiements aux auteurs intervenus en 2024	DA prescrits transférés au compte d'aide à la création	Reclassement DA attribués mais non versés	Au 31/12/24
2019 à répartir	39 352			39 352		0
2019 attribuée non versée	15 071			15 071		0
2020 à répartir	50 141					50 141
2020 attribuée non versée	8 726					8 726
2021 à répartir	27 831		1 068			26 763
2021 attribuée non versée	18 620		181			18 440
2022 à répartir	36 948					36 948
2022 attribuée non versée	69 065		39 319			29 746
2023 à répartir	790 679		708 083		-28 659	53 937
2023 attribuée non versée					28 659	28 659
2024 à répartir		863 697				863 697
Total	1 056 432	863 697	748 650	54 423	0	1 117 056
Dont à répartir	944 950	863 697	709 151	39 352		1 031 485
Dont attribuée non versée	111 482		39 499	15 071		85 571

Le montant à répartir au titre de la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 après imputation des sommes consacrées à l'aide à la création et aux coûts liés à la gestion de la société s'élève à 863 697 €.

Les dettes des années 2019 et antérieures non versées et prescrites ont été transférées dans le compte d'aide à la création.

Les comptes de répartition par année sont scindés en : droits attribués non versés et droits non attribués.

4.4. Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an.

4.5. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice. Le capital est variable, il s'élève à 47 571 €. Les nouveaux associés 2024 sont au nombre de 14.

	au 01/01/2024	Affectation	2024	au 31/12/2024
Capital	45 582		1 989	47 571
Réserves	200 422	12 935		213 357
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	12 935	-12 935	-2 288	-2 288
Situation nette	258 939	0	-299	258 640

Les droits d'entrée des membres constituent le capital variable comme le mentionne l'article VIII des statuts.

Les droits d'entrée versés par de nouveaux membres sont intégrés au capital de la société et encaissés sur le compte bancaire de gestion.

4.6. Subvention d'investissement

Pour assurer le financement de l'acquisition des immobilisations, un compte de subvention d'investissement est doté et financé par le canton de la répartition aux auteurs. Lors de la comptabilisation des dotations aux amortissements, une reprise sur cette subvention d'investissement est effectuée à hauteur de la dotation.

	01/01/2024	+	-	31/12/2024
Valeurs brutes				
Logiciel en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	57 239	0	0	57 239
Immobilisations corporelles	16 771	2 007	0	18 778
Sous total actif	74 009	2 007	0	76 017
Subventions d'investissement	16 771	2 007	0	18 778
Subv.d'invest.logiciel + site internet	57 239	0	0	57 239
Sous total passif	74 009	2 007	0	76 017
Amortissements				
Amortissements immos incorporelles	57 239	0	0	57 239
Amortissements immos corporelles	15 956	781	0	16 737
Sous total charges	73 195	781	0	73 976
Subventions d'inv. inscrites au résultat	73 195	781	0	73 976
Sous total produits	73 195	781	0	73 976
Valeurs nettes bilan				
Immobilisations nettes (Actif)	815	0	1 226	2 041
Subventions d'investissement (Passif)	815	0	1 226	2 041
Situation nette	0	0	0	0

4.7. Ventilation de la rémunération pour copie privée

La société a une activité de perception et de répartition de la redevance de la copie privée. Les droits relatifs à la rémunération pour la copie privée sont ventilés ainsi, avant répartition aux auteurs :

	Total Encaissements TTC	Total Encaissements HT	Part affectée à la création	Part affectée à la gestion	Droits HT nets	Taux de gestion
Droits d'auteurs 2024	1 315 498	1 315 498	328 875	122 927	863 697	9,34%
Droits d'auteurs 2023	1 293 580	1 293 580	323 395	179 507	790 679	13,88%
Droits d'auteurs 2022	1 528 967	1 528 967	382 242	197 342	949 383	12,91%
Droits d'auteurs 2021	1 689 215	1 689 215	422 304	205 675	1 061 237	12,18%
Droits d'auteurs 2020	1 632 688	1 632 688	408 172	225 081	999 435	13,79%
Droits d'auteurs 2019	1 812 001	1 812 001	453 000	325 543	1 033 458	17,97%
Droits d'auteurs 2018	2 875 517	2 664 487	666 122	363 708	1 634 657	13,65%
Droits d'auteurs 2017	3 492 498	3 170 518	792 629	125 177	2 252 711	3,95%
Droits d'auteurs 2016	2 263 128	2 057 389	514 347	123 502	1 419 540	6,00%
Droits d'auteurs 2015	2 701 075	2 455 523	613 881	160 126	1 681 516	6,52%
Droits d'auteurs 2014	1 720 710	1 564 282	391 070	153 851	1 019 360	9,84%
Droits d'auteurs 2013	1 512 457	1 274 321	318 580	174 892	780 848	13,72%
Droits d'auteurs 2012	835 468	780 811	195 203	160 225	425 383	20,52%
Droits d'auteurs 2011	853 324	808 838	202 210	158 992	447 637	19,66%
Droits d'auteurs 2010	943 862	894 656	223 664	245 377	425 615	27,43%
Droits d'auteurs 2009	1 025 525	972 062	243 015	271 764	457 282	27,96%
Droits d'auteurs 2008	825 910	782 853	195 713	280 442	306 697	35,82%
Droits d'auteurs 2007	844 421	800 399	200 100	342 653	257 646	42,81%
Droits d'auteurs 2006	659 344		164 836	213 006	281 502	32,31%
Droits antérieurs	1 916 860		479 215	454 247	983 398	23,70%

Les sommes affectées à la gestion permettent d'assurer le fonctionnement de la société d'auteur.

5. Informations complémentaires

5.1. Situation fiscale latente

La société civile gère et exerce exclusivement au nom des titulaires les droits qui lui sont confiés dans le cadre d'un apport volontaire prévu par le code de la propriété intellectuelle.

Elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

5.2. Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs, conformément à l'article XV des statuts, perçoivent des « jetons de présence » pour leur participation aux réunions du conseil d'administration.

La décision de l'assemblée générale ordinaire de 2024, a décidé d'allouer aux administrateurs, la somme maximale de 30 000 €, soit 500 € par administrateur et par séance pour l'exercice 2024. Le montant effectivement versé pour l'exercice est de 7 500 €.

La rémunération du Président est fixée par le conseil d'administration conformément à l'article XV C des statuts.

5.3. Effectif

La SAJE n'emploie plus de personnel. Depuis la restructuration dans le cadre du Covid 19, elle a fait le choix d'intervenants extérieurs.

5.4. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :

Engagements donnés :

Les engagements pris par la SAJE pour des aides à la création vis-à-vis des auteurs et producteurs pour l'année 2024 et non encore versés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 70 376 euros.

Il est à noter que certaines aides ne sont finalement pas versées par la SAJE, soit par abandon de la demande, soit parce que le montant finançable se révèle inférieur au montant demandé.

Engagements reçus :

Néant

6. Informations mentionnées aux articles n°131-2 à 131-8 du règlement n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017

6.1. Affectation des sommes en fin d'exercice (dettes aux auteurs)

NATURE des rémunérations	DROITS restant à verser au 31/12/23 (***)	PERCEPTIONS de l'exercice	PRELEVEMENTS pour la gestion	MONTANTS affectés (art.L.321-9)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles	MONTANTS affectés aux ayants droit(*)	DROITS restant à répartir au 31/12/2024(**)
	CPA à rep (1)	Enc SDRM HT (2)	(3)	Aide à la création+Droits prescrits (4)	(5)	(6)	(7)=(1) + (2) - (3+4+5+6)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie) Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté européenne);							
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne); Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce); Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores); Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	944 950	1 315 498	122 927	368 227	0,00	737 810	1 031 485
Total	944 950	1 315 498	123 416	368 227	0 00	737 810	1 031 485

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit.
(**) Les "droits à répartir" au 31/12/2024 correspondent aux sommes restantes à affecter individuellement (cf 6.2).
(***) Au 31/12/2023 il s'agit des sommes restantes à affecter individuellement.

6.2. Récapitulation des sommes restant à affecter individuellement

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROITS (à détailler selon la nature de la rémunération);	MONTANT
Total	

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	MONTANT	ANNÉE de perception
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)		
Sous-total		
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	50 141	2020
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	26 763	2021
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	36 948	2022
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	53 937	2023
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	863 697	2024
Sous-total	1 031 485	
Total	1 031 485	

6.3. Sommes affectées en fin d'exercice et non versées

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROITS (à détailler selon la nature de la rémunération)	MONTANT
Total	

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	MONTANT	ANNÉE de perception
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)		
Sous-total		
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffuser à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	85 571	2020 à 2023
Sous-total	85 571	
Total	85 571	

6.4. Etats des sommes effectivement payées au cours de l'exercice au titre des affectations individuelles et des actions réalisées au titre des affectations collectives

ETAT DES SOMMES EFFECTIVEMENT PAYÉES au cours de l'exercice au titre des affectations individuelles (Rubrique à ne remplir que si l'inscription au compte individuel de l'ayant droit des sommes figurant en colonne 6 de l'annexe II ne permet pas à celui-ci d'en réclamer le règlement.)	
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	
-	
-	
-	
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :	
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)	
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté européenne);	
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);	
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	748 650
Total	748 650

ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE au titre des affectations collectives	
Article L.321-9	258 848
Œuvres sociales ou culturelles	67 874
Total.....	326 722

6.5. Tableau de financement

	Tableau des Emplois et des Ressources	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)
CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	Résultat net comptable	-2 288	12 935
	+ Dotations aux amortissements et aux provisions	781	125
	- Reprise sur amortissements et sur provisions		
	+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		
	- Produits des cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
	- Subventions d'investissement virées au résultat		
	+ Autres variations complémentaires de la C.A.F.		
	= Capacité d'autofinancement de l'exercice	-1 507	12 935
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	Cessions ou réductions de l'actif immobilisé		
	Prix de cession des immobilisations incorporelles		
	Prix de cession des immobilisations corporelles		
	Prix de cession des immobilisations financières		
	Remboursement de prêts, dépôts et créances immobilisées		
	Augmentation des capitaux propres		
	Augmentation de capital et apports	1 989	3 672
	Augmentation des autres capitaux propres	1 227	
	Augmentation des dettes financières : emprunts souscrits	0	0
	Total des ressources (I)	1 709	16 607
	Diminution des capitaux propres		
	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Réduction de capital, autres distributions		
	Réductions des autres capitaux propres		
	Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	2 007	
Immobilisations financières	1 403		
Octroi de prêts, dépôts et créances immobilisées			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Remboursement des dettes financières			
Total des emplois (II)	3 410	0	
Variation du fonds de roulement net global			
Ressources nettes de fonds permanents (I-II)	-1 701	16 607	
	Emplois nets de fonds permanents (II-I)		
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	Variation d'exploitation		
	Variation des actifs d'exploitation		
	Stocks de matières et approvisionnements nets		
	En-cours et produits finis nets		
	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances clients et comptes rattachés nets		
	Provisions pour dépréciation des clients douteux		
	Autres créances d'exploitation (hors charges à répartir)	-19 316	2 898
	Variation des dettes d'exploitation		
	Avances et acomptes reçus sur commandes		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 501	-10 718
	Autres dettes d'exploitation	58 367	-217 505
	Totaux d'exploitation	51 552	-225 325
	Variation nette d'exploitation (A)	51 552	-225 325
	Variation hors exploitation		
	Variation des autres débiteurs		
Variation des autres créditeurs			
Totaux hors exploitation			
Variation nette d'exploitation (B)			
Variation du besoin en fonds de roulement	-51 552	225 325	
Variation de trésorerie			
Variation des disponibilités	49 851	-208 718	
Variation des concours bancaires			
Variation nette de trésorerie (C)	49 851	-208 718	
Variation du fonds de roulement net global			
Emploi net	-1 701	16 607	
	Ressource nette		

CABINET SAADI
EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAJE

Société civile au capital variable

**119 bd du Montparnasse
75006 Paris**

R.C.S. PARIS B 418 049 961

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs, Chers Membres,

En application des dispositions de l'article L 326-8 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les documents comptables de votre société des informations contenues dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 et dans la base de données prévue au premier alinéa de l'article L. 326-2.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport.

Paris, le 15 mai 2025

M.SAADI
Commissaire aux Comptes

Signé par :

Mohamed Saadi

50166CB67414421...



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS

